

Organisateurs:

**Programme en Droit de la Mer
soutenu par:**



Atelier Juridique sur la Gouvernance de la Méditerranée au delà des Mers Territoriales

Malaga, Espagne, 15 et 16 Mars 2004

***UICN
Centre pour la Coopération en Méditerranée
Programme Global Marin
Programme de Droit de l'Environnement***

Le Centre pour la Coopération en Méditerranée de l'UICN est soutenu par :



Programme

Samedi 13 Mars 2004

Arrivée des participants à l'hôtel Posadas de España

C/ Graham Bell 4
Parque Tecnológico de Andalucía (PTA)
29590 Campanillas (Málaga)
Tel: +34.95.123.3000
Fax: +34.95.123.3001

Dimanche 14 Mars 2004

09:15 am **Rendez vous Participants à l'hôtel**
Visite du Musée Picasso dans le Centre historique de Malaga
Visite Alcazaba
Déjeuner
Visite du Jardin Botanique La Concepcion

Lundi 15 Mars 2004

9:00 **Accueil des participants à l'hôtel**

Jamie Skinner, *Directeur, Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN*

Carl-Gustaf Lundin, *Chef du Programme Global Marine de l'UICN (PGM)*

9:15 **SESSION
D'OUVERTURE**

John Scanlon, *Chef du Programme de Droit de l'Environnement (PDE) de l'UICN*

Pr David VanderZwaag, *Président du Groupe de Spécialistes pour le Droit des Océans et Gouvernance du PDE de l'UICN*

Pr Tullio Scovazzi, *Professeur, Université de Milan, Italie*

Président: Elie Jarmache, Ifremer

10:00-11:30

**CONDITION
JURIDIQUE DE LA
MEDITERRANEE**

ET

**INITIATIVES
NATIONALES
D'EXTENSION DE
JURIDICTION AU
DELA DES MERS
TERRITORIALES**

Cette session abordera la condition juridique de la mer Méditerranée et sa spécificité en ce que 80% de sa surface relève du régime de la Haute mer. En Haute mer, chaque Etat a la charge d'appliquer ses lois et regulations sur ses sujets et ne peut les appliquer sur les non nationaux.

La discussion portera sur la pratique récente d'extension de juridiction au delà des traditionnels 12 m.m. sur des sujets finalisés et le renforcement de la gouvernance en Méditerranée.

Pr Haritini Dipla, Université d'Athènes, Grèce
Délimitation des espaces maritimes en Méditerranée et protection de la biodiversité marine

Pr Said Ihrai, Université Mohammed V, Maroc
La Zone économique exclusive du Maroc en Méditerranée

10:45 – 11:15

PAUSE CAFE

Daniel Silvestre, Secrétariat Général de la Mer, France
La Zone écologique Française : une conservation et une gestion renforcée de la biodiversité marine en Méditerranée

Pr David Vidas, Fridtjof Nansen Institute, Norvège
La Zone de Protection Ecologique et de Pêche de la Croatie en Mer Adriatique

11:15 – 13:00

Pr Tullio Scovazzi, Université de Milan, Italie
L'extension de la juridiction maritime dans les eaux autour de l'Italie

La législation Espagnole établissant une zone de protection des pêches - *Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentacion* – A confirmer

Discussion

13:00 - 14:30

DEJEUNER

14:30 – 16:00

Président: Pr Habib Slim, *Université de Tunis, Tunisie*

**AIRES MARINES
PROTEGEES
TRANSFRONTIERES
EN
MEDITERRANEE :
ASPECTS
JURIDIQUES**

La condition juridique de la Méditerranéenne a la spécificité d'être constituée d'un puzzle de différents régimes juridiques. Du statut juridique de chaque aire marine protégée dépendra le degré de pouvoirs que le ou les Etats intéressé(s) pourr(a)ont exercer. En Méditerranée, une aire protégée peut aussi être située en Haute mer.

Le Protocole révisé sur les Aires Spécialement Protégées et la Biodiversité de 1995 qui prévoit et soutient la création d'un réseau d'aires protégées d'importance Méditerranéenne (ASPIM) y compris en Haute mer, est un outil majeur pour la conservation de la biodiversité en Méditerranée. Conformément au droit international, ce sont les Etats Parties au Protocole qui par consensus acceptent de conférer un statut d'importance Méditerranéenne à des sites. Il est intéressant de réfléchir sur la question de la relation qu'il existe entre les objectifs du Protocole et ses effets sur les Etats tiers.

Pr Josette Beer-Gabel, *Université Paris I La Sorbonne, Indemer, France*

Problèmes juridiques relatifs au Sanctuaire Ligurien

Marianne Laudato, *Office Environnement Corse, France*

Claudiane Chevalier, *Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN*

Le Parc Marin International des Bouches de Bonifacio et le régime de navigation dans le détroit international

Pr Aref Fakhry, *Institut International du Droit de la Mer, Malte*
Aires spéciales protégées en Méditerranée

Pr Gemma Andreone, *Université de Napoli, L'Orientale, Italie*
Application des instruments relatifs à la gestion des pêches et la conservation de l'environnement marin dans les zones de Haute mer en Méditerranée

Pr Habib Slim, *Université de Tunis, Tunisia*

L'ASPIM : outil de légitimisation de la formation d'une norme de coutume régionale ?

16:30 – 17:00

PAUSE CAFÉ

Discussion et conclusions de la journée

17:00 – 17:30

Mardi 16 Mars 2004

09:00 - 11:30

Président: Pr Jose Juste Ruiz, Université de Valence, Espagne

COOPERATION AVEC LES PROCESSUS CONCERNES

L'atelier a vocation à lancer un processus permettant d'explorer les moyens et mesures destinés à renforcer la gouvernance en Méditerranée et d'identifier le travail qui reste à faire pour le groupe de travail Méditerranéen en droit de la mer.

Cette session portera sur le rôle des institutions Méditerranéennes concernées par le renforcement de la gouvernance.

Alain Bonzon, CGPM FAO, Italie

La réforme de la CGPM comme outil pour une meilleure gestion des ressources marines en Méditerranée

Chedly Rais, PAM, Tunisie

Rôle et développement du système de Barcelone pour une meilleure gouvernance

Lilia Khodjet el Khil, REMPEC, Malte

Une coopération renforcée pour la prévention de la pollution marine en Méditerranée : le Protocole Prévention et Situation Critique

DG Pêche EU – à confirmer

Henning von Nordheim, BfN, Allemagne

L'expérience d'OSPAR and HELCOM dans la mise en place d'AMP dans les eaux territoriales et les zones économiques exclusives

Discussion

11:30 – 12:00

PAUSE CAFE

12:00 – 13:00

DEVELOPPEMENT
DE CONCEPT –
ORGANISATION
DES
DISCUSSIONS

Président: Pr Tullio Scovazzi/ Pr Jose Juste/ Pr David VanderZwaag

Facilitateur: Carl-Gustaf Lundin/ John Scanlon

13:00 – 14:30

DEJEUNER

14:30 – 16:00

CONCEPT

**Président: Pr Jose Juste / Pr David
VanderZwaag**

**Facilitateur: Carl-Gustaf Lundin/ John
Scanlon**

16:00 – 16:30

PAUSE CAFE

16:30 – 17:30

PROSPECTIVES

**Président: Pr Jose Juste / Pr David
VanderZwaag**

**Facilitateur: Carl-Gustaf Lundin/ John
Scanlon**

CLOTURE DE L'ATELIER

Carl-Gustaf Lundin/ John Scanlon / Jamie Skinner
